



ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ



FA 353/23

7 juillet 2023

Original: anglais

F

**Rapport de la réunion du Comité des
finances et de l'administration du 16
juin 2023**

Distribution restreinte

Point 1: Adoption de l'ordre du jour	1
Point 2: Rapport de la réunion intersessions du 16 mars 2023.....	1
Point 3: État des finances.....	1
Point 4 : Arriérés de contributions.....	2
Point 5: Projet de budget administratif pour l'exercice 2023/24	4
Point 6: Fonds de promotion.....	6
Point 7: Nouveau vérificateur	7
Point 8: Locaux	7
Point 9: Questions diverses	8
Point 10: Date de la prochaine réunion	8

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION
RÉUNION INTERSESSIONS DU 16 JUIN 2023

1. Ce rapport rend compte des débats et des recommandations de la 58^e réunion du Comité des finances et de l'administration qui s'est tenue le 16 juin 2023, sous la présidence du Vice-Président, M. Zoltan Agai (Union Européenne).

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire contenu dans le document [FA-349/23 Rev. 1](#) a été adopté sans amendement.

Point 2: Rapport de la réunion intersessions du 16 mars 2023

3. Le rapport de la réunion intersessions du 16 mars 2023, figurant dans le document [FA-348/23 Rev. 1](#), a été adopté sans amendement.

4. Le Comité a pris note du rapport.

Point 3: État des finances

5. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté un tableau mis à jour montrant les soldes de trésorerie réels à la fin du mois, qui devraient être d'environ £2 037 000 à la fin de mai, et reflétant toutes les dépenses budgétisées pour chaque mois jusqu'en novembre 2023. Le solde de trésorerie disponible tombera en dessous de £1 438 000, le coût total de la liquidation, après octobre de cette année si aucune autre contribution n'est reçue.

6. Les dépenses totales pour les sept mois écoulés le 30 avril 2023 présentent un écart positif d'environ £64 000 par rapport au budget rapporté à la date. L'écart important entre les dépenses réelles et le budget à ce jour au 30 avril 2023 est principalement dû à deux facteurs : les frais de personnel et les frais de déplacement.

7. Il y a eu une variation positive des dépenses de personnel d'environ £25 000, après le transfert de £20 000 au budget des frais de voyage, tel qu'approuvé lors de la 135^e session du Conseil en mars de cette année. L'écart positif est dû au fait que les quatre nouveaux postes ont été pourvus entre décembre 2022 et février 2023, et non depuis le début de cette année caféière.

8. Les frais de voyage affichent un écart négatif de près de £7 400. Cela est dû à une différence de calendrier. Les dépenses de voyage effectives seront dans les limites du budget d'ici la fin de l'année caféière 2022/23. Le transfert de £20 000 du personnel aux frais de voyage sert à couvrir la hausse drastique et inévitable des prix des billets d'avion depuis l'année dernière.

La Directrice exécutive a également effectué des visites financées par les hôtes dans les pays Membres pour participer à de multiples manifestations (voir l'annexe II du document [FA-342/23 Rev. 1](#)).

9. Le Comité a pris note du rapport et de la nécessité pour les Membres de payer leurs contributions rapidement.

Point 4 : Arriérés de contributions

Point 4.1: Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés

10. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté les informations figurant dans le document [FA-351/23](#) (Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés au 12 juin 2023). Le tableau A montré les contributions dues au titre de l'année caféière 2022/23. Le total des contributions mises en recouvrement a augmenté de £6 784 car la Bolivie et le Burundi ont vu leur droit de vote et leur statut de Membre rétablis lors du paiement de la première tranche des arriérés en décembre de l'année dernière (Bolivie) et lors du paiement des arriérés (Burundi). Par conséquent, la partie au prorata de leurs contributions pour 2022/23 est devenue exigible.

11. Le tableau B montre les arriérés de contributions au budget administratif au titre d'exercices antérieurs (£530 877).

12. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté la suite du tableau B, qui montre les arriérés de contributions des pays qui n'ont pas encore achevé les procédures d'adhésion. Leur montant s'élève à £217 113.

13. Le total des arriérés de contributions au titre d'exercices antérieurs s'élève à £747 990. Enfin, le tableau C montre les mêmes données que le tableau B mais ventilées par année caféière.

14. Le Secrétariat a fait une autre mise à jour sur la Russie en ce qui concerne leurs arriérés de contributions depuis la dernière réunion en mars 2023. La Russie est soumise à des sanctions sur le transfert de fonds des banques russes vers les banques britanniques. Elle a étudié les moyens possibles de payer ses contributions par virement bancaire ; cependant, le secteur bancaire n'accepte pas les virements directs de la Russie via les banques russes en Europe. Après la soumission par le Secrétariat d'une demande de dérogation pour recevoir légitimement des fonds par le biais d'une licence de l'Office for Sanction Implementation (OFSI) du gouvernement britannique l'année dernière, en avril 2023, l'OFSI a finalement notifié à l'OIC que la licence pourrait être prête avec les coordonnées bancaires de la Russie. Le Secrétariat a donc

immédiatement contacté la Russie pour l'en informer, mais la Russie a répondu qu'elle devrait consulter sa Haute Autorité pour prendre une décision. Le 15 juin 2023, le Secrétariat a reçu une réponse selon laquelle la proposition de l'OIC avait été présentée au Trésor fédéral et à Gazprombank, l'entité russe qui est supposée envoyer des fonds. Ils ont également informé le Secrétariat qu'ils espéraient apporter de bonnes nouvelles sous peu.

15. Plusieurs Membres ont vivement encouragé les Membres ayant des arriérés à verser rapidement leurs contributions.

16. Cela a été réitéré par le Président par intérim qui a souligné la nécessité d'assurer la viabilité économique de l'Organisation. Le Secrétariat déploie des efforts intenses pour réduire les dépenses, mais celles-ci seront insuffisantes si les contributions ne sont pas reçues.

17. Le Comité a pris note du rapport présenté par la Cheffe du Service financier et administratif et de la mise à jour sur la Russie en ce qui concerne leurs arriérés de contributions.

Item 4.2: Communication du Viêt Nam

18. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté le document [FA-352/23](#) (Communication du Viêt Nam) qui contenait une lettre du président de l'Association vietnamienne du café et du cacao (VICOFA), demandant un plan de paiement à quatre échelons pour les contributions du pays pour 2022/23.

19. Elle a continué à souligner que le Viêt Nam avait effectué tous les paiements correspondant à la contribution pour l'année caféière 2021/22, sur la base du plan de versement précédemment approuvé. En outre, le Viêt Nam a versé £50 000 pour la contribution de cette année le 5 juin 2023, la première tranche décrite dans la lettre susmentionnée.

20. Certains Membres se sont dits préoccupés par le fait que ce type de plan de paiement devenait un problème récurrent, étant donné qu'un plan d'acomptes provisionnels avait également été approuvé l'année dernière au Conseil ([Résolution 475 du CIC](#)).

21. Un Membre a souligné que les autres Membres ayant des arriérés n'ont pas le droit de vote et qu'il ne serait donc pas approprié d'accorder une dérogation uniquement au Viêt Nam si leur plan d'acomptes provisionnels était accepté.

22. Le Comité a noté que le Secrétariat communiquerait avec le Viêt Nam avant la prochaine réunion afin d'obtenir de plus amples éclaircissements sur la lettre et ses droits de vote. Ce point sera à nouveau débattu lors de la prochaine réunion.

Point 5: Projet de budget administratif pour l'exercice 2023/24

23. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté le projet de budget administratif révisé pour l'année caféière 2023/24 ([FA-342/23 Rev. 1](#)). La contribution totale a été fixée à £2 600 000 (£1 300 / vote), la même que le projet de budget initial pour l'exercice 2023/24, publiée avant la réunion précédente en mars, ce qui représente une augmentation globale de £372 000 des contributions totales des Membres par rapport à 2022/23. Le budget total des recettes a légèrement augmenté de £6 000 dans le projet de budget révisé en raison de la hausse du budget des revenus d'intérêts, sur la base des taux d'intérêt récents du marché. Par conséquent, le total des recettes, y compris les « sources externes », s'élève à £2 644 396 , et le total des dépenses est prévu à £2 606 000.

24. Les cotisations pour 2023/24 ont été ajustés pour tenir compte de la nécessité de renforcer les activités de l'OIC et de rétablir une masse critique en vue d'exécuter le mandat de l'Organisation et de revenir à un niveau de dotation en personnel plus durable lorsque l'Organisation reprend ses activités normales. Cependant, il est similaire à 2018/19 et 2019/20, les derniers budgets « non urgents » de £2 608 000. En termes réels, compte tenu des augmentations cumulatives liées à l'inflation de plus de 15 % depuis l'année caféière 2018/19, il y a toujours une économie en termes réels dans le projet de budget 2023/24 par rapport aux années pré-pandémiques.

25. La Cheffe du Service financier et administratif a ajouté qu'il y avait deux raisons majeures de la nécessité d'augmenter le budget des dépenses de personnel à £413 500 pour l'année caféière 2023/24 :

- (a) Premièrement, comme indiqué dans le projet de budget révisé, trois postes ont été ajoutés:
 - **Chargé des partenariats public-privé (P-3/P-4)** – L'OIC a dirigé le Coffee Public-Private Task Force (CPPTF) depuis 2020, avec des contributions bénévoles de la part de Membres de l'OIC. Le Conseil international du Café a approuvé la création du Coffee Public-Private Working Party (CPPWP) et du Comité des Membres affiliés (CMA) dans l'Accord international de 2022 sur le Café, ce qui a fait du CPPTF une activité permanente qui a besoin d'une structure pour la diriger. Après trois ans de soutien financier de cette coordination, les Membres ont déjà prévenu que les arrangements actuels ne peuvent pas perdurer à l'avenir, ce qui signifie que l'OIC doit engager un professionnel pour gérer le CPPTF

maintenant et le CPPWP ainsi que le CMA quand l'Accord international de 2022 sur le Café entrera en vigueur.

- **Economiste (P-1/P-2)** – L'OIC avait habituellement trois économistes, qui couvraient les activités techniques avec les statisticiens. Depuis novembre 2020, l'OIC n'en a plus qu'un seul qui doit partir à la retraite en janvier 2025. Il sera impératif de recruter un économiste junior en 2024 pour participer en retrait aux activités-clés de l'Économiste en chef et suivre les dossiers et documents afin de faciliter une transition en douceur l'année prochaine.
- **Chargé de communication (P-1/P-2)** – Cette fonction a été effectuée par un consultant temporaire à temps partiel. Cependant, les ressources à temps partiel ne sont pas suffisantes pour nos niveaux d'activité actuels et la demande récente, principalement en ce qui concerne les médias sociaux, que nous devons surveiller en permanence. Ainsi, la stratégie de communication de l'Organisation nécessite un Membre du personnel à plein temps (voir **annexe IV**, [FA-342/23 Rev.1](#) « Priorité stratégique transversale »).

- (b) Deuxièmement, le calcul des dépenses annuelles de personnel, principalement du salaire, de l'indemnité de poste, de l'indemnité pour charges de famille et du fonds de prévoyance, a été basé sur les barèmes des salaires/pensions des Nations Unies publiés en janvier et février 2023 avec un taux d'inflation attendu d'environ 3 %.

26. Le projet de budget révisé pour 2023/24 se traduirait par un déficit zéro en maintenant le niveau global actuel des contributions et des recettes provenant de ressources extérieures.

27. Un Membre a pris note des éclaircissements apportés par le Secrétariat sur les préoccupations exprimées lors de la dernière réunion du Comité des finances et de l'administration en mars 2023.

28. Le Membre a souligné la nécessité de contrôler les augmentations budgétaires dans la mesure du possible et n'a accepté que des augmentations pour deux des postes proposés : le Chargé des partenariats public-privé et l'Economiste. Afin de maintenir le budget à un niveau « pré-pandémique » (14 Membres du personnel), le Membre a insisté sur le fait qu'il ne devrait y avoir que deux postes supplémentaires dans le budget 2023/24.

29. Ledit Membre a poursuivi que le poste de Chargé de communication n'avait pas été un poste principal de l'OIC pendant les années caféières 2018/19 et 2020/21 et qu'il ne semblait pas nécessaire dans le cadre du plan quinquennal actuel de l'OIC, déclarant que ces tâches pourraient être partiellement couvertes par un consultant à temps partiel et d'autres membres du personnel tels que l'Economiste.

30. En outre, il a ajouté que le titre de Secrétaire exécutif devrait être modifié comme suit : Assistant de la Directrice exécutive, comme indiqué à l'annexe II ([FA-318/22 Rev. 1](#)) à moins qu'il n'y ait une raison qui justifie ce changement.

31. Certains Membres ont approuvé les augmentations budgétaires au titre du personnel et des frais de voyage pour l'année caféière 2023/24 dans le principe, compte tenu de la nécessité pour l'OIC de revenir à un budget « non urgent ».

32. Un autre Membre a répondu positivement en ce qui concerne la recommandation du projet de budget révisé, en particulier après que le Secrétariat eut précisé que les tâches du Chargé des partenariats public-privé impliquaient également la gestion du CMA.

33. Il a poursuivi qu'un Chargé de communication à temps plein est essentiel au 21^{ème} siècle et que les devoirs de celui-ci ne seraient probablement pas limités à la rédaction de communiqués de presse, mais aussi un travail important sur les médias sociaux.

34. Le Président par intérim a noté que le projet de budget révisé pour 2023/24 serait à nouveau examiné avant la prochaine session du Conseil en Inde avant de faire une recommandation.

Point 6: Fonds de promotion

35. La Cheffe du Service financier et administratif a indiqué que le Secrétariat avait proposé que le solde de 1 119 dollars du Fonds de promotion soit utilisé dans le cadre du programme d'activités de l'OIC.

36. Certains Membres ont approuvé la proposition faite par le Secrétariat.

37. Un Membre a répondu qu'il lui faudrait poser la question dans sa capitale avant de faire une recommandation.

38. Un autre Membre a souligné que le compte ne devrait pas être fermé même après que le solde soit devenu nul.

39. Le Comité a noté que les Membres discuteraient à nouveau de cette question lors de la prochaine réunion en septembre.

Point 7: Nouveau vérificateur

40. La Cheffe du Service financier et administratif a indiqué que le Secrétariat souhaitait savoir si les Membres envisageraient de changer d'auditeur après trois ans afin de maintenir la transparence financière.

41. Certains Membres se sont dits préoccupés par le fait que trois ans, c'était trop tôt et que les redevances pourraient être plus élevées que celles du fournisseur actuel, ce qui devrait être évité.

42. Le Comité a noté que ce point serait à nouveau examiné lors de la prochaine réunion, au cours de laquelle le Secrétariat clarifierait les raisons de la modification en termes de meilleures pratiques pour l'OIC.

Point 8: Locaux

43. La Cheffe du Service financier et administratif a fait une présentation sur les locaux actuels, signalant que l'agent immobilier, Savills, avait informé le Secrétariat que la société de gestion prévoyait d'importants travaux de rénovation à la suite du départ de l'OIC des locaux en juin 2025. Cette information confirme que l'OIC devra quitter 222 Gray's Inn Road au plus tard en juin 2025 tant qu'il n'y aura pas de prolongation du contrat de location. Le Secrétariat devra maintenir un dialogue avec Savills en ce qui concerne la poursuite de l'évaluation de la vétusté.

44. La Directrice exécutive a poursuivi en fournissant des facteurs possibles pour décider des futurs locaux. Elle a présenté plusieurs villes potentielles à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume-Uni, incluant les niveaux d'ajustement de poste et le nombre de représentations des Membres de l'OIC. Les villes introduites (Bruxelles, Paris, Madrid, Rome, Amsterdam et Cambridge) se trouvent dans le même fuseau horaire ou dans un fuseau horaire similaire à celui de Londres, ce qui semble faisable pour de futures réunions avec les Membres du monde entier.

45. Elle a ajouté que le changement de ville pourrait être une option en raison du fait que certains Membres avaient déjà fait part de leurs préoccupations concernant le coût des locaux actuels et avaient manifesté un intérêt pour le transfert de l'OIC dans un autre pays ou ailleurs au Royaume-Uni.

46. Certains Membres se sont déclarés préoccupés par la relocalisation potentielle étant donné que le nouvel Accord International de 2022 sur le Café stipule que le siège de l'Organisation sera à Londres, au Royaume-Uni. Ils ont également souligné la commodité de rester à Londres compte tenu du grand nombre de représentations diplomatiques présentes, ce qui permet une communication en temps réel.

47. Certains Membres ont soutenu l'idée d'étudier un déménagement hors de Londres compte tenu de son coût de la vie élevé, suggérant que l'OIC s'installe dans un endroit où le gouvernement offre des incitations telles qu'un loyer gratuit et que les implications de quitter le siège actuel et s'installer dans un autre pays/une autre ville soient soigneusement analysées.

48. La Directrice exécutive a informé le comité qu'elle contacterait des représentants du gouvernement britannique afin d'étudier la possibilité d'une subvention de loyer, et qu'elle consulterait également les pays membres qui pourraient d'être intéressés à accueillir l'OIC à l'avenir.

49. Enfin, la Directrice exécutive a souligné que cette question devrait être discutée à nouveau lors du prochain Conseil en Inde en septembre, car l'OIC devrait quitter ses locaux actuels dans un proche avenir.

50. Le Comité a noté que la présentation du Secrétariat visait uniquement à ouvrir le débat et à permettre aux Membres d'y réfléchir en avance.

Point 9: Questions diverses

51. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 10: Date de la prochaine réunion

52. Le Comité informera les Membres de la date de la prochaine réunion.